



Mairie de
LES ARDILLATS
69430

téléphone 04 74 04 83 81
mairie@lesardillats.fr

Conseil Municipal de LES ARDILLATS

Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Pouvoirs	0
Votants	11

Etaients présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr BARRAUD Anthony / Mme CHEMARIN Pascaline / Mr DUCROUX Jérôme / Mr FOREST Patrick / Mr JANDARD Jérôme / Mme SANLAVILLE Angélique

Absents excusés : Mme CHEVALIER Patricia / Mr JACQUET Romain / Mr MACHEREZ Hervé / Mr TAGUET Serge

Secrétaire de séance : Mme DURAND Carole

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 22 juin 2023

- Ecole
 - Point sur la rentrée scolaire 2023
 - Point sur la vie du restaurant scolaire
 - Point sur les travaux
 - Achat vidéo projecteur interactif

- Budget : Décision modificative N° 1

- Salle des fêtes
 - Dégâts des eaux liés à l'orage du 13 août 2023
 - Changement du compteur

- SYDER
 - Travaux renforcement électrique Le MORIN et extension du réseau
 - Remplacement des sources lumineuses

- Location communale Changement de locataire

- Voirie :
 - Point sur les travaux
 - Recrutement d'un agent

- CCSB
 - Point sur les travaux des commissions
 - PLUIH
 - Information sur le conseiller aux décideurs locaux

- Questions diverses

1. Procès-verbal du 22 juin 2023

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 : *Approuvé à l'unanimité*

2. Ecole

Fabienne PATAY, adjointe fait le point sur la rentrée scolaire et notamment les effectifs qui se répartissent comme suit :

Classe cycle 1	16 enfants
Classe cycle 2	19 enfants
Classe cycle 3	24 enfants
Effectif total	59 élèves

Soit un effectif de 59 élèves.

Puis elle renseigne l'assemblée sur la vie du restaurant scolaire, avec une participation moyenne de 52 enfants.

Après les comptes de début d'été et le solde des factures, le déficit de l'année scolaire 2022 / 2023 s'élève à 7267 euros, un peu moins que les prévisions. Il faut continuer de gérer au mieux, des formations sont prévues pour le personnel, afin d'abaisser ce déficit.

Ce jeudi 21 septembre Monsieur le Maire a reçu, avec la directrice, Monsieur l'inspecteur d'académie, tout nouvellement arrivé sur la circonscription.

Jean-Michel MOREY continue sur les travaux de l'école. Le planning est tenu, les entreprises terminent les travaux de la classe centrale fin de semaine prochaine, un réaménagement est programmé le vendredi 28 septembre dès 16h30. Une aide des parents est attendue, mais il est rappelé par le Maire l'investissement indéfectible de ces derniers, il tient à le rappeler et des remerciements seront faits à l'issu des travaux.

L'équilibre budgétaire provisionné est suivi par l'architecte, il en ressort quelques dépenses minimisées, mais le maire rappelle que l'on travaille en rénovation, les surprises sont souvent inattendues. Puis il présente un devis de l'entreprise Aubonnet sur les finitions des entrées non prévues au cahier des charges. Le montant est de 6838.88 TTC. Le Conseil accepte cette dépense.

Par contre Jean-Michel MOREY fait savoir à l'assemblée que la demande de subvention « Fond vert » déposée en préfecture ne sera pas honorée par l'ETAT. Cette demande s'élevait à 90 000 euros. Il fait savoir que, en attendant le versement des autres subventions attendues, il faudra avoir recours à une ligne de trésorerie, il demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer les demandes auprès des banques et reviendra vers l'exécutif pour le choix définitif.

Puis il aborde l'achat du vidéo projecteur interactif de la classe de cycle 3, coût 2892 euros TTC, dépense déjà évoquée lors des réunions précédentes. Le Conseil Municipal valide l'achat.

3. Budget :

Jean-Paul CIMETIERE reprend les dépenses évoquées lors de l'exposé de Monsieur le Maire sur le chapitre école, puis fait la proposition de décision modificative n°1 comme suit :

BUDGET COMMUNAL 2023 FONCTIONNEMENT <u>RECETTES</u>							
Chapitre	Compte	Intitulé	Budget 2023	Réalisé	Disponible	DM n°1	Disponible après DM
73 Impôts et Taxes	73223	Fonds départemental droit de mutation...	20 000 €	47 193,26 €	-27 193,26 €		-2 193,26€
> Proposition d'une Décision Modificative du 21/09/2023						-25 000 €	
BUDGET COMMUNAL 2023 INVESTISSEMENT <u>DEPENSES</u>							
21 Immobilisation corporelles (Matériel et mobilier)	2188	Autres immobilisations	10 000 €	0 €	10 000 €	+ 5 000 € achat auto-laveuse (salle des fêtes / école)	15 000€
23 Immobilisations en cours	2313	Constructions en cours (travaux école)	710 000 €	259 964,74 €	450 035,26€	+ 15 000 € travaux	465 035,26€
21 Immobilisation corporelles (Matériel et mobilier)	21831	Matériel informatique scolaire (Ecole)	0 €	/	/	+ 5 000 € matériel info VPI	5 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal *approuve à l'unanimité* les propositions faites de la décision modificative n°1.

4. Salle des fêtes :

Monsieur le Maire revient sur l'orage du 13 août 2023 et les dégâts subit à la salle des fêtes. Vingt m² du plafond sont tombés, un dossier de dégât des eaux a été ouvert auprès de l'assurance. Les travaux d'urgences ont été réalisés, un devis de remplacement des baffles acoustiques est en attente de validation par un expert. Tout devrait rentrer dans l'ordre dans les semaines à venir. Les coûts s'élèvent à 7620.00 TTC pour l'entreprise AGI et 3906 .00 TTC pour l'entreprise COMETAC

Jean-Michel MOREY fait également savoir que le compteur de la salle des fêtes est remplacé afin de faire des économies sur l'abonnement et les consommations.

5. SYDER :

Le Conseil est informé du démarrage des travaux de renforcement électrique au MORIN. Démarrage vers le 11 octobre. Une réunion de préparation a eu lieu le 5 septembre.

Le SYDER procédera également sur le mois d'octobre au remplacement des sources lumineuses actuelles par des lampes « LED », projet acté par l'exécutif au printemps.

6. Location appartement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le départ d'une locataire des Maisons « TRICHARD » au 17 septembre 2023. Il fait savoir que l'appartement sera reloué dès le 18 septembre 2023 par Madame BONNETON Perrine.

7. Voirie

Fleury SIVIGNON fait un rapide compte rendu des travaux réalisés cet été et notamment une opération d'enrobé à froid. Dans l'attente de recrutement d'un agent de voirie, les travaux d'épavage sont réalisés par Monsieur Gilles DUCROUX.

Jean-Michel MOREY continue le sujet en abordant la recherche d'un agent technique. Il fait savoir à l'assemblée avoir rencontré, avec Fleury SIVIGNON 2 candidats, un troisième sera auditionné ce vendredi. Il est convenu avec la commission de se réunir pour faire le point sur un choix et de rencontrer un ou deux futurs candidats.

Fleury SIVIGNON demande si les chiffrages des travaux réalisés sont connus, il pourrait être envisager la réalisation de l'impasse des chevreuils cette fin d'année.

8. CCSB

Monsieur le Maire fait un compte rendu de commissions malgré un mois d'août très calme.

- Il évoque une réflexion sur le manque de nombres de points d'apports volontaire consécutif aux nouvelles consignes de tri. Le Col de Crie pourrait être doté d'un PAV supplémentaire.
- Comité de suivi du cinéma ; La fréquentation sur juillet est stable par rapport aux fréquentations des années antérieures, août est en augmentation, mais peut être est-ce dû à des salles climatisées et un mois d'août particulièrement chaud ?
Ecole et cinéma est toujours d'actualité, un message est à passer à l'équipe enseignante.
- Col de Crie : Une réunion sur l'avenir du site a eu lieu ce jour 21 septembre 2023. En effet la gérante du site est partie, un dépôt de bilan est inéluctable, un travail de fond doit être réalisé pour la saison prochaine.
- PLUIH, il est rappelé au Conseil Municipal une réunion le 10 octobre 2023 à la maison des forestiers au Col de Crie. Certains points sont évoqués par Jean-Michel MOREY et devront être travaillés en commission. Il fait notamment état de demandes de propriétaires pour des classements en zone « U »
- Monsieur ALBRECHT, conseiller aux décideurs locaux quitte Belleville en Beaujolais pour d'autres horizons, il est remplacé par Monsieur BIENCOURT, déjà en poste pour l'agglomération de Villefranche sur Saône.

9. Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un remerciement de Monsieur Maurice LACROIX suite à la remise de médaille de l'Assemblée Nationale par le député Alexandre PORTIER le 4 août dernier.
- Une réunion avec un aménageur, l'OPAC et la commune de Saint Didier sur Beaujeu a eu lieu ce 21 septembre pour un nouveau projet sur le site des papeteries du Val d'Ardières.
- La porte du logement de la mairie est installée, mais sa conception est non conforme. Une nouvelle intervention de l'entreprise se fera quand l'usine de fabrication renverra une porte conforme à la commande.
- Les assistantes de la future Maison d'Assistants Maternelles ont demandé une aide financière à la commune. Monsieur le Maire s'est prononcé au nom du Conseil Municipal, la compétence petite enfance est du ressort de la CCSB et la commune ne peut donc pas subventionner. Il a rappelé toutefois que la commune participe gracieusement à la location de la salle des fêtes pour les activités avec Babinou.
- Le journal intercommunal est arrivé. Un article sur les ARDILLATS illustre notre commune, mais le maire reste déçu, une des photos est vieille et ne reflète pas l'image actuelle, malgré l'envoi d'un autre cliché tout ressent.
- Un fascicule du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais est distribué aux élus.
- Fleury SIVIGNON fait part de son inquiétude quant à la création d'une voie verte sur les traces de l'ancienne voie du tacot et d'une fréquentation non adaptée au dimensionnement des voiries. Le maire fait savoir que l'on est en est qu'au stade des études, aucuns travaux ne sont pour l'heure programmés. Il fait allusion aux voies partagées, très souvent utilisées dans d'autres régions et où la cohabitation des usagés est respectée. Il est urgent d'attendre les résultats de l'étude.
- Jérôme JANDARD interroge sur le transport scolaire et les futurs travaux sur le RD 337, entre les Rochauds et le grand Chemin. Jean-Michel MOREY interrogera les services du Département et rendra réponse au Conseil Municipal.

L'ordre du jour et les questions diverses épuisés, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance

Carole DURAND

Le Maire

Jean-Michel MOREY

